



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

BR-AM/CGF

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

EXAMENS PROFESSIONNELS DES CATÉGORIES B, C ET D DE LA SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ PUBLIQUE » – SESSION 2021

Les examens professionnels 2021 des grades de « chef de service de classe exceptionnelle » et de « chef de service de classe normale » (catégorie B), de « brigadier », de « gardien » (catégorie C) et des grades « d'agent de sécurité publique principal » et « d'agent de sécurité publique qualifié » (catégorie D) ont été organisés par le Centre de gestion et formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par arrêtés n° 2021 - 43, n°2021 - 44 et n° 2021 - 45 du 30 mars 2021 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant :

- le résultat du recensement lancé en fin d'année 2020 auprès des communes et groupements de communes concernant leurs besoins prévisionnels en matière d'examens professionnels ;
- le bilan des examens professionnels de 2020 et compte tenu du nombre de postes déclarés au 03 février 2020 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs concernant les cadres d'emplois « maîtrise », « application » et « exécution », décrits ci-après :

Cadres d'emplois	Maîtrise	Application	Exécution
Besoins des communes de 2020	1	33	11
Liste d'aptitude	0	26	5
Taux de réussite	0%	78,78%	45,45%

Le cadre d'emplois « maîtrise » de la catégorie B comporte un grade initial de « chef de classe de service normale » ainsi qu'un grade supérieur de « chef de classe de service exceptionnelle ».

Le cadre d'emplois « application » de la catégorie C comporte un grade initial « gardien », ainsi qu'un grade supérieur de « brigadier ».

Le cadre d'emplois « exécution » de la catégorie D comporte un grade initial « d'agent de sécurité publique », un grade intermédiaire « d'agent de sécurité publique qualifié » et un grade supérieur « d'agent de sécurité publique principal ».

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement au grade supérieur avec ou sans changement de spécialité soit sur un changement de spécialité sans avancement de grade.

I- Examens professionnels : les données des sessions

A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF).

Période de retrait des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : 12 au 30 avril 2021.

Période d'inscription : du lundi 12 au vendredi 30 avril 2021.

Date limite de retour des dossiers par la Poste : le vendredi 30 avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Épreuves d'aptitude physique : le jeudi 1^{er} juillet 2021.

Épreuves écrites d'admissibilité : le mercredi 07 juillet 2021.

Épreuves d'admission : du mercredi 27 au jeudi 28 octobre 2021.

Publication des résultats : le mercredi 10 novembre 2021.

B - Inscriptions

Au total, 59 candidats ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais, mais 9 dossiers ont été rejetés (les candidats ne justifiant pas des années de services publics, et/ou sans pièces justificatives demandées lors de l'inscription ...).

Les dossiers d'inscription reçus étaient découpés comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Dossiers complets	Dossiers rejetés	Totaux
Maîtrise	Chef de service de classe exceptionnelle	2	-	2
	Chef de service de classe normale	-	-	-
	Sous-total	2	0	2
Application	Brigadier	41*	9	50
	Gardien	-	-	-
	Sous-total	41	9	50
Exécution	ASP principal	1	-	1
	ASP qualifié	6	-	6
	ASP	-	-	0
	Sous-total	7	0	7
	Totaux	50	9	59

Ainsi sur les **50 dossiers complets**, **49 dossiers complets** ont été admis à concourir à ces examens professionnels et **1 dossier relatif à un changement de spécialité avec et sans avancement *** en attente de leur aptitude physique.

Organisation des épreuves sportives.

Les épreuves physiques ont eu lieu le jeudi 1^{er} juillet 2021 au stade Willy BAMBRIDGE pour l'épreuve de la course à pieds (100 mètres). Le candidat présent a échoué à l'épreuve de course à pieds et donc déclaré inapte sous la supervision des encadrants sportifs de la direction de la jeunesse et sports (DJS) et du service du Haut-commissariat de la mission d'appui technique jeunesse et sport (MATJS).

II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

Sur les 49 candidats convoqués aux épreuves écrites, 46 étaient présents, 3 absents.

Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Maitrise »	Chef de service de classe exceptionnelle	2	2
« Application »	Brigadier	40	38
« Exécution »	ASP principal	1	0
	ASP qualifié	6	6
TOTAUX		49	46

Soit un taux de présence :

Catégorie B : 100% ;

Catégorie C : 95% ;

Catégorie D : 85,71 %.

1- Les centres d'examen :

Les épreuves écrites d'amissibilité se sont tenues le mercredi 07 juillet 2021 dans les locaux de l'Institut supérieur de l'Enseignement privé (ISEPP).

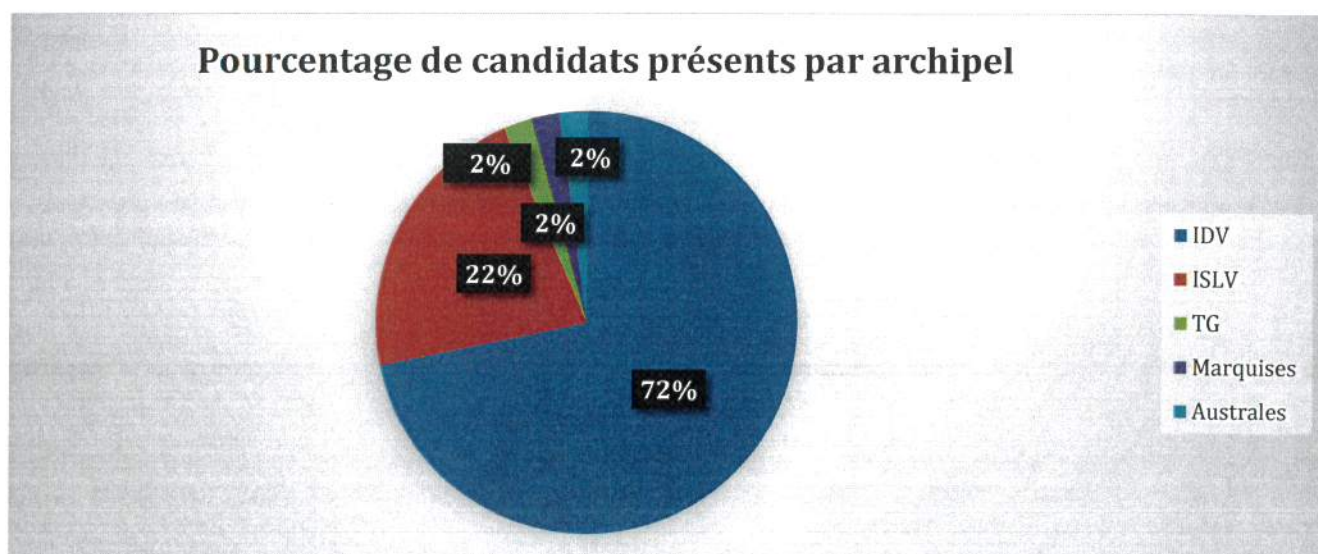
2- Selon hommes-femmes et par spécialité :

Sur les 46 candidats présents :

- 7 femmes (15,22%)

- 39 hommes (84,78%)

3- Selon les archipels :



III - Les membres du jury

A - Composition :

Membres du jury du cadre d'emplois « maîtrise » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2^{ème} vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Tatiana DAUPHIN**, commandant de police à la direction de la sécurité publique ;
- **Monsieur Roger LAMY**, directeur de police municipale en charge de la sécurité publique à la ville de Papeete, relevant du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- **Madame Karen MOU**, chargée de mission du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la direction générale des services de la commune de Moorea-Maiao, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « application » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2^{ème} vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Vatina DEANE**, chef de classe normale, cheffe adjointe de la brigade de la ville d'Arue ;
- **Monsieur Etienne IOTEFA**, chef de classe normale, chef adjoint de la brigade de la ville de Punaauia, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Madame Karen MOU**, chargée de mission du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la direction générale des services de la commune de Moorea-Maiao, personnalité qualifiée.

Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2^{ème} vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Monsieur Stanislas MOU**, brigadier, référent administratif de la police municipale de la ville d'Arue ;
- **Monsieur Etienne IOTEFA**, chef de classe normale, chef adjoint de la brigade de la ville de Punaauia, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Madame Karen MOU**, chargée de mission du cadre d'emplois « conception et encadrement » de la direction générale des services de la commune de Moorea-Maiao, personnalité qualifiée.

Par arrêtés n°2021-68, n°2021-69, n°2021-70 du 05 mai 2021, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- *le jeudi 03 juin 2021* : présentation des examens professionnels, des matières, du calendrier et validation de la liste des candidats admis à concourir ;
- *le jeudi 24 juin 2021* : tirage au sort des sujets des épreuves écrites d'admissibilités ;
- *le mardi 03 août 2021* : réunion d'admissibilité et présentation de l'organisation des oraux ;
- *le lundi 08 novembre 2021* : réunion d'admission.

IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

Présentation du détail des épreuves par cadre d'emplois :

Cadre d'emplois « exécution » :

Grade d'agent de sécurité publique qualifié l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 3 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

Grade d'agent de sécurité publique principal, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

Cadre d'emplois « application » :

Grade de brigadier, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension et de synthèse de texte, sur une série de questions qui prennent appui sur un dossier de 10 pages au plus, une pénalité de 2 points maximum en cas de plus de 10 fautes, d'une durée de 2 h 30 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 ou 2 réponses possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

Cadre d'emplois « maîtrise » :

Grade de chef de service de classe exceptionnelle, l'épreuve d'admissibilité comporte une résolution d'un cas concret, à partir d'un dossier administratif, assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder 25 pages, d'une durée de 3 h 00.

1 - Le choix et la reprogrammation des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le jeudi 24 juin 2021, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le vendredi 02 juillet 2021, la responsable des examens professionnels et le directeur du statut du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

2 - Les sujets des épreuves :

2-1 : Le questionnaire à choix multiple :

a) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution »

Il y a eu un seul questionnaire à choix multiple pour le cadre d'emplois « exécution », est plus précisément pour l'accès au grade d'agent de sécurité publique qualifié portant sur l'environnement communal, les calculs simples, la fonction publique communale et la formation correspondante au grade. Le sujet est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

b) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application »

Il y a eu un seul questionnaire à choix multiple pour le cadre d'emplois « application », est plus précisément pour l'accès au grade de brigadier portant sur l'environnement communal, les calculs complexes, la fonction publique communale et la formation correspondante au grade. Le sujet est consultable sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

2-2 : Compréhension de texte :

L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade de brigadier (durée : 2 h 30 ; coefficient :2)

Le sujet portait sur la thématique « **La cannabis thérapeutique** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) De quoi parle ces différents documents ?
- 2) Quel ministre français a lancé l'expérimentation du cannabis thérapeutique en France ? Depuis quand ? Et pour combien de temps ?
- 3) Quelle est le but de l'expérimentation lancée en France ?
- 4) Quelles maladies peuvent être traitées avec du cannabis thérapeutique ?
- 5) Que signifient les acronymes suivants ? ANSM ? THC ? CBD ?
- 6) Quelles sont les différentes formes de médicaments à base de cannabis autorisées pour l'expérimentation lancée en France ?
- 7) Pourquoi le gouvernement Polynésien souhaite-t-il également lancer l'expérimentation du cannabis thérapeutique ?
- 8) Quelle association locale milite pour la légalisation du cannabis thérapeutique sur le Fenua ? Qui est son président ? D'après cette association, combien de personnes en Polynésie, utiliseraient de manière illégale du cannabis à des fins thérapeutique ?
- 9) Selon le député Moetai BROTHERSON, pour quelle raison la Polynésie Française a besoin d'autorisation de l'Etat français pour pouvoir expérimenter le cannabis thérapeutique.
- 10) Citez 2 autres pays européens qui ont également autorisé le cannabis thérapeutique.
- 11) Conjuguez le verbe autoriser au futur simple.
- 12) Quel est votre avis concernant la légalisation du cannabis thérapeutique en Polynésie, êtes-vous pour ou contre ? Justifier votre choix par un exposé d'une dizaine de lignes.

2-3 : Résolution d'un cas concret :

L'épreuve de résolution de cas concret pour l'accès au grade de chef de service de classe exceptionnelle (durée : 3 heures ; coefficient : 1)

Le sujet portait sur « **Les nuisances sonores provoquées par les répétitions des groupes de danse qui se préparent pour le festival** ».

3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites de compréhension et du cas concret permettant ainsi une double correction contrairement aux épreuves du questionnaire à choix multiple.

4 - L'appréciation des copies par les correcteurs

Sur l'épreuve du questionnaire à choix multiple, les correcteurs n'ont relevé aucune difficulté particulière. En général, les candidats avaient un niveau convenable de connaissances générales.

Sur l'épreuve de compréhension de texte :

- Pour le sujet du grade de brigadier : les correcteurs ont relevé, dans l'ensemble, un bon niveau. Néanmoins, certains candidats avaient des difficultés de compréhension du texte et une carence rédactionnelle.

Tableau des notes de l'épreuve d'admissibilité

	ASP qualifié	ASP principal	Brigadier	Chef de service de classe exceptionnelle
Note la plus haute	19,5	-	18,72	14,25
Note la plus basse	12,5	-	5,39	10
Moyenne	15,25	-	14,86	12,125

V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis le 03 août 2021 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 43 candidats ayant obtenu une note ou moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

42 candidats convoqués aux épreuves orales dont 1* candidat pour l'accès au grade de chef de service de classe exceptionnelle, 35 candidats pour l'accès au grade de brigadier et 6 candidats pour l'accès au grade d'agent de sécurité publique qualifié.

** les membres du jury ont validé les listes des candidats admissibles dont 2 candidats pour l'accès au grade de chef de service de classe exceptionnelle. Cependant, un des candidats admissibles ayant réussi le concours de la fonction publique de l'Etat a démissionné des effectifs de la fonction publique communale. Par conséquent, il ne répondait plus aux conditions pour poursuivre l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel.*

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues du mercredi 27 au vendredi 29 octobre 2021 dans les locaux de l'école primaire de Tamatini de Mama'o à Papeete. Sur les **42 candidats convoqués**, les **40 candidats étaient présents** aux épreuves orales.

Afin de respecter le protocole sanitaire lié à la Covid 19, les heures de convocation et de passage des candidats étaient largement espacées pour éviter que ceux-ci ne puissent se croiser en entrée et sortie des salles. De plus, lors de l'épreuve orale, la distanciation physique entre le candidat et les membres du jury était d'au moins deux mètres. Chaque table était ensuite nettoyée et désinfectée après chaque passage.

Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux oraux	Candidats présents aux oraux
« Maîtrise »	Chef de service de classe exceptionnelle	1	1
« Application »	Brigadier	35	34
« Exécution »	ASP qualifié	6	5
Totaux		42	40

a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction du cadre d'emplois.

Pour l'examen professionnel du cadre d'emplois « exécution »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **d'agent de sécurité publique qualifié** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, et du statut du fonctionnaire d'une durée de 20 minutes.

Pour l'examen professionnel du cadre d'emplois « application »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **de brigadier** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat a été évalué sur sa motivation, sa connaissance du cadre d'emplois « application », sur le statut du fonctionnaire, son expérience et sur la notion d'encadrement d'une durée de 45 minutes (15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien).

Pour l'examen professionnel du cadre d'emplois « maîtrise »

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade **de chef de service de classe exceptionnelle** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du dossier préparé par le candidat puis une discussion sur celui-ci. Le candidat était également évalué sur sa capacité à manager une équipe, à piloter un projet public, sur sa maîtrise des fondamentaux de la fonction publique communale d'une durée totale de 30 minutes.

Le candidat admissible devait adresser un dossier élaboré autour d'une thématique ou d'une problématique relevant de la sécurité civile définie par les membres du jury lors de la réunion d'admissibilité. Le jury disposait de ce dossier pour la conduite de l'entretien.

Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- « Mahina : Stérilisation, castration et identification des animaux domestiques » ;
- « Les mutoi se forment auprès des policiers nationaux » ;
- « Fin de carrière pour le muto'i sans permis » ;
- « Faa'a : Bientôt des caméras de surveillance » ;
- « Bientôt une fourrière automobile à Tahiti » ;

- « A votre avis, que représente l'uniforme aux yeux de l'opinion générale ? » ;
 - « Les autorités s'inquiètent de la hausse continue des violences conjugales mais aussi, entre mineurs dans l'espace public. Quelles initiatives proposeriez-vous à votre chef de brigade et à votre maire pour y faire face ? » ;
 - « Comme tous les mercredis et vendredis après-midi, les jeunes collégiens et lycéens se donnent rendez-vous au skate Park de la Commune. Vous assurez des rondes régulières pour être sûrs que les jeunes ne se bagarrent pas ou pour vérifier qu'ils ne consomment pas d'alcool ou de drogues dans l'enceinte de ce lieu public. Depuis quelques mois, vous soupçonnez que des adultes vendent des produits stupéfiants à ces mineurs sur le site du skate Park mais vous ne parvenez pas à les identifier ni à les prendre la main dans le sac malgré les patrouilles renforcées. Quelle mesure proposez-vous pour y remédier ? » ;
 - « Depuis le samedi 16 octobre 2021, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a instauré un couvre-feu dans les îles du vent et les îles sous le vent entre 22h00 et 04h00. Depuis l'application de cette mesure restrictive, les interventions de nuit sur la route (accidents sur la voie publique etc.) ont nettement diminué. En revanche, les fêtes sur terrain privé se multiplient et la police municipale est régulièrement appelée à intervenir pour des nuisances sonores ou des bagarres. Vous constatez que le contrevenant est multi-récidiviste et qu'il fait fi des règles et des sanctions encourues. Lassé de cette situation qui se reproduit chaque week-end, vous décidez d'aller rendre visite au contrevenant en journée en semaine pour le sensibiliser. Mais il vous refuse catégoriquement l'entrée dans sa propriété et il refuse de discuter avec vous. Quel levier de communication privilégiez-vous ? » ;
 - « Vélo électrique, engin hybride pour réglementation floue ».
- c) Le dossier préparé devait porter sur la problématique suivante :

Thématique : Comment améliorer la qualité de vie des administrés ?

Le candidat admissible devait à partir de ses connaissances et ses aptitudes professionnelles proposer au maire sous forme d'un dossier (10 pages maximum), un plan d'action avec des propositions concrètes et réalistes pour améliorer la qualité de vie des administrés, compte tenu des problématiques de la commune et de vos capacités d'ordre opérationnel.

Tableau des notes de l'épreuve d'admission

	ASP qualifié	Brigadier	Chef de service de classe exceptionnelle
Note la plus haute	15,5	18	8
Note la plus basse	10,5	6	8
Moyenne	12,4	13,98	8

d) Le bilan :

Pour la spécialité « sécurité publique »

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
B	Accès au grade de Chef de service de classe exceptionnelle	-	2	2	1	0
C	Accès au grade de Brigadier	-	50	40	35	30
D	Accès au grade d'ASP principal	-	1	1	0	0
	Accès au grade d'ASP qualifié	-	6	6	6	5
Total		-	59	49	42	35

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions malgré le contexte sanitaire actuel.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et les examinateurs ont constaté un très bon niveau. La majorité des candidats se sont indéniablement préparés. Les candidats ayant reçu une préparation avaient plus de facilité, notamment en termes de méthodologie et de compréhension des exigences de l'examen professionnel.

Pour un des candidats admissibles souhaitant accéder au grade d'agent de sécurité publique qualifié, le jury a permis un échange en langue tahitienne suite à des difficultés de la langue française.

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder au grade de brigadier, le jury soulève un manque de préparation sur le sujet tiré au sort. Le candidat doit connaître les attentes de cette épreuve et savoir dégager les idées du sujet en structurant sa présentation lors de sa restitution orale par une reformulation. Il doit également, se préparer sur les cas pratiques ; savoir prendre de la hauteur afin de dégager des solutions appropriées et ne pas se contenter de relire le sujet.

Pour le candidat admissible souhaitant accéder au grade de chef de service de classe exceptionnel, le jury tient à rappeler que la préparation du dossier élaboré sur la thématique donnée est une étape primordiale. L'entretien doit permettre d'évaluer les compétences fondées sur le parcours professionnel et sur la motivation à exercer de nouvelles responsabilités au titre du grade supérieur tout en respectant la commande de la note de cadrage.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par certains candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite à minima une présentation physique (une tenue correcte exigée) et également une préparation à l'entretien avec le jury (la gestion temps, la gestion de l'émotivité doit aussi être travaillée en amont...).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les correcteurs de copies et les membres du jury n'ont pas remarqué de grande difficulté pour les candidats du cadre d'emplois « exécution ». En revanche, pour les candidats du cadre d'emplois « application », les correcteurs ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque des notions de bases relatives aux métiers de la sécurité civile ;
- insuffisance des fondamentaux (rédaction, orthographe, grammaire ...).

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

Conseils aux candidats des examens professionnels par les membres du jury ;

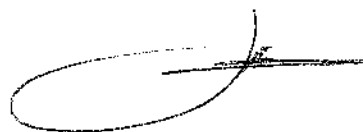
- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...);
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien. Une attitude très fermée voire sur la défensive n'est pas conforme aux attentes et dessert le candidat.
- Les valeurs, les grands principes du service public, les droits et obligations du fonctionnaire sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Il est recommandé aux candidats de s'interroger sur leur motivation à passer l'examen professionnel et leur capacité à l'expliquer clairement au jury.
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leur sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 08-12-2021.

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that ends in a small flourish.

Monsieur Simplicio LISSANT